

ARRETE :

« Arrêté du 17 janvier 2013 relatif à la formation requise pour les titulaires de la catégorie B du permis de conduire en vue de la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B auquel est attelé une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes. »

OBJECTIFS :

- L'objectif de la phase formation théorique et hors circulation est l'acquisition de savoirs et savoir-faire spécifiques, indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.
- L'objectif de la phase de formation en circulation est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques associés.

La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

- Être âgé de 18 ans minimum.
- Être titulaire du permis B en cours de validité.

Exempté de la formation :

- Les titulaires de la catégorie E du permis de conduire.

LES INTERVENANTS :

- Etablissement de formation labellisée disposant d'un agrément en cours de validité.
- Une secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives.
- Un enseignant diplômé (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou TITRE PRO) titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie BE, en cours de validité.
- Responsable pédagogique : Mr TESTE d'Armand Nicolas et gérant l'établissement de conduite.

DUREE DE LA FORMATION :

Une formation de 7 heures comportant plusieurs parties, réalisée généralement en une journée.

- Première partie de 4 heures : Formation théorique se déroulant en salle au centre de formation et la formation pratique hors circulation sur une piste privée.
- Seconde partie de 3 heures : Formation pratique en circulation se déroulant dans des conditions de circulation variées.

PROGRAMME :

Voir programme détaillé en page 2.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Moyens pédagogie :
 - Méthodes et techniques adaptées aux adultes.
 - Outils pédagogiques et réglementaires (fiche de progression et d'évaluation finale).
- Moyens techniques partie théorique :
 - Salle chauffée avec tables et chaises.
 - Des supports pour prendre des notes.
 - Documentation professionnelle.
- Moyens techniques partie pratique :

Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut être effectuée sur des véhicules n'appartenant pas à l'auto-école ou au centre de formation.

- Véhicules à double commande de la catégorie B avec une remorque d'un poids réel supérieur à 800 kg assurés, entretenus et mis à disposition.
- Piste remorque avec le matériel pour effectuer divers ateliers (cônes, piquets).

EFFECTIFS EN CONDUITE :

3 élèves par véhicule et enseignant.

HORAIRES ET JOURS :

A fixer avec l'établissement de formation.

LIEU DE LA FORMATION :

- Le début et la fin de la formation se fera à l'établissement.
- Retrouvez les adresses des pistes motos sur notre site.

DIPLOME VISE :

- Attestation de formation ne donnant pas le droit de conduire un ensemble de véhicule de la catégorie B96.
- Catégorie B96 du permis de conduire.

EXAMEN :

Aucun examen final, ni de passage de permis.



TORRANCE Formation

TESTE d'Armand Nicolas gérant et responsable pédagogique

166 Boulevard de la paix 64000 Pau

Tel : 05.59.90.26.73 Mail : torranceformation@gmail.com

www.torrance-autoecole.com

AGR : E2006400110

Siret : 50288189900020

Séquence 1 : HORS CIRCULATION (Durée : quatre heures)

Cette séquence alterne théorie et pratique et a pour objectif l'acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge utile (CU).

Les plaques : plaques d'immatriculation, la plaque d'identification, la plaque de tare.

Le freinage des remorques.

Les rétroviseurs additionnels : dispositions réglementaires.

Les équipements obligatoires de la remorque :

- . Feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissant, clignotants ;
- . Equipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres ;
- . Le triangle de présignalisation.

Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble :

- . Signalisation spécifique.
- . L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).
- . Le chargement : répartition - arrimage.
- . Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ :
- . Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment : niveau des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.
- . Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux du véhicule tracteur et de la remorque.
- . Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.

Réalisation d'exercices d'attelage-dételage :

- . Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant le départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour le maintien de la sécurité).

Réalisation d'exercices de maniabilité :

- . Réalisations de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.
- . Réalisations de marche arrière sinuose entre des portes avec arrêt de précision.

Séquence 2 : CIRCULATION (Durée : trois heures)

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques qui y sont associés.

La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de trois élèves dans le véhicule tracteur.

Chaque élève effectue 50 minutes minimum de conduite. Il bénéficie des explications et des conseils de l'enseignant.

L'accent est mis notamment sur :

- . La maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale ;
- . Les angles morts ;
- . Les changements de direction ;
- . La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) ;
- . L'information et la communication avec les autres usagers ;
- . L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt ;
- . Les trajectoires (virages, voies étroites) ;
- . La maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

Bilan : (Durée : 10 minutes)

A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan de la prestation de chaque élève.

Ce bilan comprend le ressenti de sa prestation par l'élève.

Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.

Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite de ce type d'ensemble.



TORRANCE Formation

TESTE d'Armand Nicolas gérant et responsable pédagogique

166 Boulevard de la Paix 64000 Pau

Tel : 05.59.90.26.73 Mail : torranceformation@gmail.com

www.torrance-autoecole.com

AGR : E2006400110

Siret : 50288189900020